

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le mardi 24 octobre 2023 à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Le Teich (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 18 octobre 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BACHÉ Alain** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DEDIEU Vincent**, **M. DELUGA François**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. GLEYZE Jean-Luc et M. FORET Thierry, **M. DUFAY Michel**, **M. PAIN Cédric**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. COUTIERE Dominique

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. GILLE Hervé**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LAGRAVE Renaud**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme LARRUE Marie**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. SARTRE Philippe**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à M. SORE Serge, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge

Absents : **M. BAUDE Vital** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. CARRERE Paul** (excusé), **M. DECLERCQ Cyrille** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **Mme TAPIN Maylis**, **M. TAUZIN Arnaud** (excusé).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	23	Représentant nombre de voix	72
Nombre de pouvoirs	6	Nombre de voix pour	72
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

TOURISME

Plan de financement modificatif action « accompagnement à l'adaptation des entreprises touristiques au changement climatique »

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne a approuvé, lors de la séance du conseil syndical du 26 juin 2023, le programme d'action et le plan de financement de l'Ecodestination pour l'année 2023

Compte-tenu d'une modification du coût et du financement de l'action « accompagnement des entreprises touristiques à leur adaptation au changement climatique (nombre de participants à cette première action d'accompagnement et coût de mission inférieur au coût d'objectif), le nouveau plan de financement de cette action se décompose comme suit :

Coût total de l'action :	17 580 € TTC
Conseil régional de Nouvelle Aquitaine (ACTT) :	7 032 €
Département de la Gironde (COTL) :	3 516 €
Participation des entreprises :	1 800 €
Parc et EPCI (dont Parc 787 €) :	5 232 €

Cette action a pour objectif de permettre une adaptation de l'offre et du modèle d'affaire des entreprises face au risque climatique et à ses conséquences sociales et économiques.

L'intervenant sélectionné, le cabinet ID Tourisme, proposera un accompagnement personnalisé et collectif afin de faire de cette action pilote, un temps d'enseignement pour l'ensemble du réseau des prestataires et des collectivités partageant la compétence tourisme sur le territoire de l'Ecodestination.

Les prestataires concernés présentent des configurations complémentaires : Capcabane à Captieux, La ferme des filles à Captieux, Ecotelia au Nizan, Le camping du Bilos à Salles, Au Grillon dort à Moustey, La Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon au Teich

Une convention entre le Parc et chacun des six prestataires participant à l'opération sera établie pour définir les objectifs de l'action et encadrer la participation financière de 300 euros de chaque prestataire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la modification du plan de financement tel que présenté
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte